

# Décision n° CODEP-DIS-2024-047622 du 4 septembre 2024 du président de l'Autorité de sûreté nucléaire portant agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique

Le président de l'Autorité de sûreté nucléaire,

Vu le code de l'environnement, notamment son article L. 592-21;

Vu le code de la santé publique, notamment ses articles R. 1333-172 à R. 1333-175;

Vu la décision n° 2022-DC-0748 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 6 décembre 2022 fixant les conditions et les modalités d'agrément des organismes chargés des vérifications mentionnées à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique ;

Vu la demande en date du 5 mai 2023 présentée par l'organisme ALGADE et le dossier joint à cette demande, en vue de mettre à jour son dossier d'agrément conformément aux dispositions de la décision du 6 décembre 2022 susvisée ;

Vu les engagements pris par l'organisme dans le cadre de l'instruction de la demande susvisée,

#### Décide:

### Article 1er

L'organisme ALGADE, dont l'adresse est Avenue du Brugeaud – BP 46 - 87250 BESSINES SUR GARTEMPE, est agréé, sous le n° OARP0029, pour procéder aux vérifications en radioprotection prévues à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique. L'agrément est accordé jusqu'au 21/09/2026.

## Article 2

La décision n° CODEP-DIS-2021-043024 de l'Autorité de sûreté nucléaire du 22 septembre 2021 portant renouvellement d'agrément d'un organisme mentionné à l'article R. 1333-172 du code de la santé publique est abrogée.

# Article 3

La liste des organismes agréés pour les contrôles en radioprotection, mise à jour à la date de la présente décision, est publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

### Article 4

Le directeur général de l'Autorité de sûreté nucléaire est chargé de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à ALGADE et publiée au *Bulletin officiel* de l'Autorité de sûreté nucléaire.

Fait à Montrouge, le 4 septembre 2024,

# Signé par

Pour le président de l'Autorité de sûreté nucléaire et par délégation, le directeur général adjoint

**Pierre BOIS**